

Lord Granville, après avoir pris connaissance de la proclamation et confiant dans le bon vouloir des autorités canadiennes, écrivit comme suit à Sir John Young, le 8 janvier 1870 : "Je remarque avec beaucoup de satisfaction le vif désir manifesté par le gouvernement canadien d'éviter toute collision avec les insurgés de la Rivière-Rouge et d'épuiser tous les moyens d'explication et de conciliation avant de recourir à la force."

Malheureusement, la difficulté des communications empêcha tout d'abord que la connaissance de la proclamation ne parvint aux partis intéressés au Fort Garry. D'un autre côté, la même difficulté de communication laissait dans une grande incertitude les représentants du gouvernement canadien à Pembina. Ces derniers, croyant que tout se continuait à Ottawa et en Angleterre, comme on en était convenu, à leur départ de la capitale canadienne, crurent qu'il n'y avait pas autre chose à faire qu'à proclamer le transfert du pays et à penetrer de force dans le Nord-Ouest. Ils agirent en conséquence, mais les résultats ne répondirent pas à leur attente, et les difficultés s'accrurent à un point si regrettable que lord Granville s'exprima comme suit en écrivant au gouverneur-général, en date du 26 janvier 1870 : "Je regrette encore bien plus sérieusement la proclamation émarée par M McDougall et la commission envoyée par lui au colonel Dennis ..... Ces procédés ne rendent pas le gouvernement de Sa Majesté moins désireux de restaurer la tranquillité sous l'autorité de la Puissance, mais ils ont certainement augmenté la responsabilité du gouvernement canadien."

Les troubles avaient assumé un aspect si dangereux que les autorités fédérales demandèrent l'assistance d'hommes que l'on savait posséder la confiance des mécontents. M. le Grand Vicaire Thibault et le colonel de Salaberry furent envoyés à Fort Garry pour assurer la population des bonnes dispositions du gouvernement à son égard. Quelques jours plus tard, Donald A. Smith (maintenant Sir Donald) fut envoyé comme commissaire spécial. Ces messieurs devaient agir conjointement avec le gouverneur Mactavish pour assurer la pacification du pays et conseiller aux anciens colons d'envoyer des délégués à Ottawa, pour y faire connaître leurs désirs et ce dont on se plaignait. M. le Grand Vicaire Thibault devait distribuer de nom-

breux exemplaires de la proclamation du 6 décembre 1869 ; seulement ses instructions lui enjoignaient de ne faire cette distribution qu'après en avoir conféré avec l'hon. Wm McDougall, que les autorités croyaient encore à Pembina. Il était parti, M. Thibault ne put pas le voir, et le colis renfermant la proclamation fut déposé à Pembina en attendant d'autres instructions.

Les trois messieurs venus d'Ottawa firent tout en leur pouvoir pour établir la confiance dans les autorités canadiennes. Une réunion de quarante représentants des différents districts de la colonie de la Rivière-Rouge, fut convoquée au Fort Garry pour le 25 jan. 1870, dans le but d'examiner la commission donnée à M. Smith et de décider ce qu'il y aurait de mieux à faire pour l'avantage du pays. Cette "Convention" se réunit, et sous la présidence du juge John Black, discuta jusqu'au 10 février les affaires pour lesquelles elle avait été convoquée. On rédigea un document dit : Liste des Droits, (Bill of Rights), qui serait présenté aux autorités canadiennes. Par une résolution votée à l'unanimité, la "Convention" accepta la proposition qui lui était faite d'envoyer des délégués à Ottawa.

Les procédés de cette "convention" se terminèrent par la formation d'un gouvernement provisoire, ayant un président, un secrétaire d'état et autres dignitaires.

Le président de ce gouvernement provisoire fit connaître à la "convention" le choix qu'il avait fait de trois délégués devant aller à Ottawa pour négocier les affaires du nord-ouest et le secrétaire d'état informa officiellement ces messieurs du choix que le président du gouvernement provisoire avait fait d'eux. Suit la copie de la lettre à l'un des délégués :

" Fort Garry, 12 février, 1870.

" Révd. J. Ritchot.

" Saint-Norbert, R. R. S.

" Révérend Monsieur,— "J'ai ordre de vous informer que vous avez été choisi par le président des Territoires du Nord-Ouest, comme co-commissaire avec John Black et Alfred Scott, Ecuyers, pour traiter avec le gouvernement de la puissance du Canada des conditions d'entrée dans la confédération.

" Je suis, Révérend Monsieur,

" Votre obéissant serviteur,

" (Signé,) THOMAS BUNN,  
" Secrétaire."